

Prise de position concernant le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016

Importance du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation pour l'espace métropolitain de Bâle

En comparaison internationale, la Suisse bénéficie actuellement d'une position forte et compétitive, qui n'est attribuable ni à la taille du pays, ni à des conditions de production particulièrement avantageuses et encore moins à la présence de matières premières naturelles. Sur le terrain de la concurrence internationale, c'est grâce à leurs produits innovants et de qualité que les entreprises suisses parviennent à séduire. Ces dernières années, notre pays s'est distingué plus d'une fois en tant que nation la plus concurrentielle au monde et fait figure de championne d'Europe en matière d'innovation.

L'un des principaux atouts de la Suisse en tant que site de formation et de recherche réside dans le fait que les hautes écoles entretiennent avec le monde économique des liens comparativement plus étroits que dans d'autres pays. Si ces institutions peuvent exercer ce rôle de partenaire, c'est avant tout grâce à leurs excellents résultats – les hautes écoles suisses et la recherche caracolent elles aussi régulièrement en tête des classements internationaux – ainsi qu'à leur réseau de qualité au-delà de nos frontières. Ainsi, aux côtés de la recherche appliquée, la recherche fondamentale, financée avant tout par les pouvoirs publics, revêt une importance primordiale. En effet, les connaissances fondamentales d'aujourd'hui sont les innovations de demain.

La capacité à innover constitue une composante essentielle de la prospérité et de la qualité du pôle helvétique en termes de formation et de recherche. Or, ces deux éléments forment les piliers centraux de notre potentiel d'innovation. Afin de garantir, à long terme également, la capacité de la Suisse à se projeter dans l'avenir, il s'agit d'accorder au domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation une priorité politique et financière à la hauteur des enjeux.

Les constats valables pour l'ensemble de notre pays s'avèrent d'autant plus probants s'agissant de la région bâloise. L'espace métropolitain du Nord-Ouest de la Suisse est le deuxième pôle économique helvétique. Il bénéficie d'un creuset favorable. Des grandes entreprises internationales des secteurs de la pharmacie, des biotechnologies, de la chimie, des microtechniques, de l'horlogerie, de la machine-outil, de l'électronique, de la métallurgie et de la logistique sont fortement ancrées dans le territoire. Pour une grande société, la décision de s'implanter sur un site est essentiellement liée à l'offre en matière de hautes écoles ainsi qu'aux services qui en découlent en termes de recherche et de forces de travail hautement qualifiées. L'Université de Bâle, l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut Friedrich Miescher (FMI) et le Département de biosystèmes de l'EPFZ sont des organismes de recherche de premier ordre et constituent, avec la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW), institution axée sur la recherche appliquée, une base solide pour le développement de la coopération et de l'innovation. Ainsi, la région bâloise dispose d'un espace de formation cohérent, qui permet d'assurer un haut niveau de formation au sein de la population.

Toutefois, la concurrence fait rage dans le domaine de l'éducation, en particulier à l'extérieur de nos frontières. En comparaison internationale, les moyens alloués par la Confédération au secteur formation-recherche-innovation (FRI) stagnent, alors que d'autres Etats augmentent leurs subventions de manière substantielle. Les pays émergents en particulier, mais également les voisins directs que sont l'Allemagne et la France consentent à des investissements parfois massifs dans ce domaine. L'innovation se développe dans d'autres pays - à partir d'un niveau largement inférieur - plus rapidement qu'en Suisse. La position dominante de notre pays n'est pas gravée dans le marbre, ce d'autant plus que nous récoltons aujourd'hui les fruits d'un système fondé il y a des décennies dans un contexte autrement moins défensif, à en juger par les décisions plutôt timorées adoptées ces dernières années sur le plan

national. La région métropolitaine de Bâle doit développer plus particulièrement les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et des techniques (MINT).

A l'avenir également, les instituts de formation et de recherche de l'espace métropolitain bâlois doivent pouvoir poursuivre leur développement dans des conditions favorables afin de conserver leur rôle prépondérant au sein d'un pôle fort axé sur les sciences de la vie. Or, une telle démarche requiert un engagement accru de la part des cantons et de la Confédération. Le paysage suisse des hautes écoles doit donc reposer sur une structure transparente, axée sur la coopération au niveau national et compétitive sur le plan international.

Revendications liées au message « Formation, recherche et innovation 2013 – 2016 »

Axe n° 1 : Maintien des hausses octroyées

Revendication : Les taux d'augmentation des subventions de base octroyées aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées doivent être uniformisés et maintenus sur toute la période.

Motif : La Confédération doit renoncer à la politique de financement basée sur le principe « Go and stop » pratiquée depuis quelques années. Il est impératif pour les hautes écoles et les organismes cantonaux responsables de pouvoir compter sur une planification fiable et garantie sur une certaine période. A l'heure actuelle, les hausses prévues pour les universités cantonales s'élèvent aux taux minimaux de 1,3%, respectivement 2,9% en 2013 et 2014, puis à 5,0% et 5,6% durant la seconde moitié de la période. L'expérience a démontré que les augmentations programmées pour les deux dernières années risquent fort de faire les frais d'un nouveau train de mesures d'économie. En effet, ces derniers, tout comme les réductions budgétaires opérées a posteriori, touchent systématiquement de manière disproportionnée les dépenses non liées consacrées à la formation, la recherche et l'innovation.

Axe n° 2 : Augmentation du crédit global alloué au domaine FRI

Revendication: Le crédit global alloué par la Confédération doit être sensiblement augmenté par rapport à la législature précédente. La croissance moyenne annuelle devrait s'élever à 4.5 % au minimum.

Motif : Les moyens prévus par la Confédération ne suffisent pas à maintenir les hautes écoles suisses dans le peloton de tête des classements internationaux. En effet, celles-ci sont confrontées aux problèmes de la relève (manque de personnel qualifié) ainsi que du financement des infrastructures de recherche, dont les coûts et la complexité vont croissant. La qualité de la Suisse en tant que site de formation et de recherche doit être préservée et renforcée. Le Conseil fédéral reconnaît le caractère prioritaire du domaine FRI dans son programme de législature. Son financement doit refléter cette priorité.

Axe n° 3 : Développement des infrastructures de recherche afin d'assurer l'avenir du pôle helvétique de formation et de recherche

Revendication: Des moyens suffisants doivent être consacrés au renouvellement des infrastructures de recherche, à la fois dans et hors du cadre défini par le message FRI.

Motif : Seules des infrastructures équipées des technologies les plus récentes permettent de garantir la compétitivité de l'enseignement et de la recherche. Les hautes écoles et les cantons concernés ne sont pas en mesure de financer seuls ni de maintenir ces infrastructures toujours plus complexes, lesquelles profitent à l'ensemble du pays en contribuant à forger son image de marque en tant que site de formation et de recherche. Outre la coopération internationale, telle que définie dans la « Feuille de

route suisse pour les infrastructures de recherche », il s'agit aussi de prévoir des moyens suffisants pour le renouvellement des infrastructures des universités et des hautes écoles spécialisées cantonales – une mesure qui, par ailleurs, fait également office d'instrument d'encouragement conjoncturel.

- Axe n° 4 :** *Fiabilité au niveau de la formation professionnelle supérieure et des HES*
- Revendication:** Confédération et cantons pilotent de concert le système de recherche et des hautes écoles. La première honore ses obligations de financement conformément aux dispositions légales.
- Motif :** En vertu de la loi sur la formation professionnelle (LFPr), la Confédération participe à hauteur de 25% aux coûts de la formation professionnelle et de 33% aux frais d'investissement et d'exploitation des hautes écoles spécialisées (loi sur les hautes écoles spécialisées). Or, ces dernières années, elle ne s'est pas acquittée, loin s'en faut, de l'intégralité de cette participation prévue par la loi. Pour la nouvelle législature également, la participation de la Confédération au financement des HES oscille entre 28% (2013) et 30% (2016) seulement. Si la hausse programmée des montants alloués à la formation professionnelle est saluée, elle ne doit toutefois pas intervenir aux dépens d'autres secteurs FRI.

Par ailleurs, la Conférence métropolitaine soutient les revendications de la CDIP relatives au message FRI de la Confédération, notamment une participation aux coûts de l'enseignement scolaire du sport, celle-ci ne devant toutefois en aucun cas grever les autres secteurs FRI.

Toile de fond: le message FRI du Conseil fédéral

Tous les quatre ans, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales un message à caractère financier portant sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Il y définit la stratégie, les objectifs et les mesures relatifs à ce domaine ainsi que le crédit-cadre correspondant. Le message FRI englobe la formation professionnelle, les hautes écoles (domaine EPF, hautes écoles cantonales et HES), l'encouragement de la recherche et de l'innovation (par l'intermédiaire de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI et du Fonds national suisse FNS), la recherche déployée par la Confédération, la coopération avec les cantons dans le domaine de la formation ainsi que la collaboration internationale en matière de recherche. Les domaines EPF, CTI, FNS et recherche de l'administration fédérale sont financés exclusivement par la Confédération. La formation professionnelle, les hautes écoles spécialisées et les universités cantonales sont cofinancées par la Confédération et les cantons.

Le message FRI 2013 – 2016 fait état d'une enveloppe annuelle totale de quelque 5,7 milliards de francs, un montant qui représente une portion congrue des dépenses publiques en Suisse dans le domaine de la formation et de la recherche. En 2009, cantons et communes ont été les principaux bailleurs de fonds publics dans ce domaine (y compris les écoles), puisqu'ils ont contribué à son financement à hauteur de 32,3 milliards de francs (84%). Cette même année, la Confédération y a consacré 6,4 milliards de francs, autrement dit 16% des dépenses publiques. L'encouragement des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation a mobilisé quant à lui 6,8 milliards de francs au total en provenance des caisses cantonales. Outre les pouvoirs publics, l'économie privée contribue de manière déterminante au financement du domaine FRI. En effet, en Suisse, la recherche et le développement sont subventionnés à hauteur de 68% par les entreprises.

La Confédération et les cantons assument conjointement la responsabilité de l'ensemble du système FRI, la première exerçant toutefois, en vertu du mandat constitutionnel, un rôle prioritaire. Les cantons et les communes s'acquittent de leur part dans le financement du système. Il est attendu de la Confédération qu'elle fournisse également sa contribution.